



Séance du Conseil municipal du 18 mars 2024
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	P. Bavarel, L. Cocquio, A. Cogne, Y. Cogne, F. Davet, J. Leresche, S. Moget, N. Pontinelli, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, Maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusé-e-s :	I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, A. Roduit
Procès-verbal :	F. Arfaras

La présidente L. Cocquio ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2024

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2024 est approuvé par 7 oui et 1 abstention.

2. Décision de l'AG de l'ACG du 31 janvier 2024 soumise au droit d'opposition des CM

La présidente indique que les membres du Conseil municipal ont pu prendre connaissance de la décision sur CMNet.

Mme Walthert précise que la commune a donné un préavis favorable à l'attribution par le FI d'une subvention destinée à la construction de Concorde Espace Culture à Châtelaine.

Il n'y a pas de remarque, ni question sur ce point.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

La présidente informe que la 45^{ème} course pédestre du Coteau de Bernex aura lieu le 27 avril 2024. Les conseillers municipaux intéressés peuvent s'inscrire.

4. Communications et propositions du maire et des adjointes

Mme Zäch indique que le Tour de Romandie passera par Cartigny le 28 avril prochain. Un tout ménage sera distribué aux habitants prochainement avec les détails. La circulation sera très perturbée, les transports publics ne circuleront plus entre 11h et 16h. Pour le parcours, les coureurs partiront de Satigny, monteront via la route du Moulin-de-la-Ratte sur Aire-la-Ville et

continueront sur la route de Cartigny jusqu'à la route de Chancy. L'événement sera retransmis en direct à la télévision.

De plus, Mme Zäch rappelle que le Cartimarché aura lieu le 27 avril 2024. Les flyers seront bientôt distribués.

5. Délibération relative à l'annulation de la délibération votée le 26 février 2024 relative à un crédit d'étude de F 160'000 pour l'élaboration d'un plan directeur communal

La délibération votée lors du dernier conseil municipal est annulée et remplacée puisque quelques erreurs ont été constatées dans la rédaction du dispositif.

Mme Walthert précise qu'il ne s'agit pas d'un crédit de d'étude comme indiqué et voté lors du Conseil municipal du 26 février 2024, mais d'un crédit d'engagement.

Le SAFCO a indiqué qu'il fallait l'annuler et voter une nouvelle délibération.

*sur proposition du Maire,
le Conseil municipal*

**DECIDE
à la majorité**

Par 8 oui, 0 non et 0 abstentions sur 9 CM présents

1. *D'annuler la délibération votée par le Conseil municipal le 26 février 2024 relative à un crédit d'étude de F 160'000 pour l'élaboration d'un plan directeur communal ou plan guide communal PDCoM.*

6. Délibération relative à un crédit d'engagement de F 160'000 pour l'élaboration d'un Plan Directeur Communal PDCoM

*sur proposition du Maire,
le Conseil municipal*

**DECIDE
à la majorité**

Par 8 oui, 0 non et 0 abstentions sur 9 CM présents

1. *De procéder aux travaux d'élaboration d'un plan directeur communal ou plan guide communal PDCoM décrits dans l'offre d'Urbaplan;*
2. *D'ouvrir au Maire un crédit de F 160'000 destinée à ces travaux.*
3. *De comptabiliser la dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense prévue au moyen de 5 annuités dès 2025.*
5. *D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de F 160'000 afin de permettre la réalisation de ces travaux.*

7. Délibération relative à un crédit d'engagement de F 67'000 pour l'acquisition d'un tracteur John Deere 3046R pour le service voirie et les routes communales

Mme Lörtscher précise qu'un crédit d'investissement et un crédit d'engagement ont la même signification.

Sur proposition du Maire

Le Conseil municipal

**DECIDE
à la majorité**

Par 8 oui, 0 non et 0 abstentions sur 9 CM présents

- 1. D'ouvrir un crédit d'engagement de F 67'000 destiné à l'acquisition d'un tracteur type John Deere 3046R pour le service de la voirie et les routes communales.*
- 2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.*
- 3. D'amortir la dépense prévue de F 67'000 au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique 6150.00.33 « amortissements du patrimoine administratif » de 2025 à 2029.*
- 4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de F 67'000 afin de permettre l'acquisition de ce bien.*

Mme Zäch ajoute que la présidente, L. Cocquio, était un peu surprise du montant. L'offre sera encore revue avant achat mais la commune se dirige probablement vers le modèle mentionné dans la présente délibération car elle provient d'une entreprise genevoise avec laquelle elle a l'habitude de travailler et qui offre des services rapides et de bonne qualité.

M. Y. Cogne relève qu'il existe une association de propriétaires de tracteurs et qu'il serait peut-être une bonne chose que la commune en fasse partie. Mme Zäch indique que le sujet sera étudié.

8. Rapports de commission

Il n'y a pas de rapport de commission.

9. Propositions et questions

M. A. Cogne demande si la commune a des nouvelles des chiens tueurs de chats qui se baladent dans le village de Cartigny. Mme Zäch indique qu'il y a eu un article vendredi dernier dans la Tribune de Genève. Selon l'article, les propriétaires auraient été identifiés. La police continue son travail d'enquête.

La séance est levée à 20h46.

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....